



EDITO

Au terme de sa première année d'existence qui a débuté le 16 octobre 2015, la SCPI GPPC a clôturé l'année avec une capitalisation de 5,9 millions d'euros.

La collecte des fonds, s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2016 pour atteindre en fin de période une capitalisation de 6 165 000 euros.

Votre SCPI a réalisé son premier investissement immobilier dans le quatorzième arrondissement de Paris, et poursuit sa quête de nouveaux immeubles en Ile de France.

Vous trouverez dans ce bulletin, les informations clés de la vie de votre SCPI au 31/03/16.

TABLEAU DE PATRIMOINE

Villes	Immeubles	Etat	Surface
PARIS	34, Avenue Reille	En travaux	243,5
			243,5

ACQUISITION

La SCPI Grand Paris Pierre Capitalisation est en cours d'acquisition d'un immeuble situé au Perreux sur Marne.

INFORMATION

L'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 24 juin 2016 est un rendez-vous annuel important au cours duquel chaque associé est appelé à s'exprimer.

Consciente de l'impossibilité pour nombre d'entre eux d'être présents, la société de gestion rappelle la faculté de voter sur les projets de résolutions soumises à l'assemblée au moyen du bulletin de vote par correspondance ou en adressant un pouvoir.

DÉPOSITAIRE

Lors de l'assemblée générale constitutive, la société CACEIS BANK FRANCE a été nommée en tant que dépositaire.

CARACTERISTIQUES

Forme juridique : SCPI à capital fixe,

Capital social statutaire maximum fixé à : 13 940 000 €

Date d'immatriculation : 31 juillet 2015

N° Siren : 812 867 927 RCS PARIS

Visa AMF : SCPI n°15-25 du 02 octobre 2015.

Société de Gestion : INTERGESTION SA au capital de 240 000 euros, 2 rue de la paix PARIS 75002 Téléphone 01 43 12 52 52 www.inter-gestion.com

Agrément AMF n° : GP 12000008 du 29/02/2012

Situation du capital au 31/03/16

Nombre d'associé : 126

Nombre total de parts émises : 6 165

Collecte du trimestre : 259 000 €

Capital social : 5 055 300 €

Capitalisation sur la base du prix d'émission des parts : 6 165 000 €

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Prix de souscription : 1 000 €

Valeur nominale : 820 €

Prime d'émission : 180 €

Commission de souscription: 11 % TTC

DELAI DE JOUISSANCE DES PARTS

Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au dernier jour du mois au cours duquel est intervenue la souscription accompagnée du versement du prix.

VALEUR DE REALISATION 2016

La valeur de réalisation d'une part est égale à 900,41 €. Cette valeur est calculée sur la base de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2015.

MARCHE SECONDAIRE DES PARTS

La cession de parts peut s'effectuer soit directement par le porteur de parts (cession de gré à gré), soit par l'intermédiaire de la société de gestion (article L214-93 du code monétaire et financier).

Cession de gré à gré:

Les cessions sont librement débattues entre les parties. Si la cession se réalise, elle doit être signifiée à la Société de Gestion. Lorsque l'acquéreur n'est pas déjà associé, la cession est soumise à l'agrément de la Société de Gestion qui résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai d'un mois à compter de la demande.

Le cédant doit verser à la Société de Gestion, pour toute cession de parts effectuée sans l'intervention de cette dernière, une commission fixe de 500 € HT, soit 600 € TTC par transaction.

Cession par l'intermédiaire de la société de gestion:

Conformément à l'article L 214-93 du code monétaire et financier, il est tenu au siège de la société et à la disposition des associés et des tiers un registre où sont recensés les offres de cession de parts ainsi que les demandes d'acquisition portées à la connaissance de la société. Le prix d'exécution est établi le dernier jour ouvré du trimestre à 12 heures. Pour participer à la confrontation trimestrielle, les ordres doivent être inscrits sur le registre au plus tard deux jours avant la fixation du prix d'exécution à 16h00. La SCPI ne garantit pas la revente des parts.



En tant que souscripteur potentiel, avant toute souscription, vous devez impérativement prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du dernier bulletin trimestriel ainsi que du dernier rapport annuel, disponible sur internet (www.inter-gestion.com) ou sur demande (InterGestion, 2 rue de la paix - 75002 Paris). La notice légale a été publiée au BALO du 9 octobre 2015 et a obtenu le Visa n°15-25 de l'AMF en date du 2 octobre 2015.